

No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIÈGE SOCIAL DE LA
M.R.C., SIS AU 630 RUE RICHELIEU, À BELOEIL, LE JEUDI 1^{ER} JUIN
2000, À 20H00.

Étaient présents :

Monsieur Gilles Plante, préfet suppléant
Monsieur Gilles Beaudet, conseiller
Monsieur Robert Beaudry, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Monsieur Honorius Charbonneau, conseiller
Monsieur Guy Dubé, conseiller
Monsieur Marcel Dulude, conseiller
Monsieur Jacques Durand, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Monsieur Yves Laganière, conseiller
Madame Jocelyne Lecavalier, conseillère
Monsieur Claude Voyer, conseiller

Monsieur Pierre Bélanger, directeur général de la M.R.C. de La Vallée-du-
Richelieu, assistait également à la séance.

Étaient absents :

Monsieur Pierre Bourbonnais, préfet
Monsieur André Choinière, conseiller

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant constaté le quorum, monsieur le Préfet suppléant déclare la séance
ouverte.

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

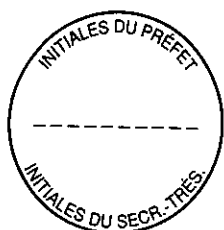
00-06-103

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour suivant soit et est adopté, à savoir :

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2000
4. Correspondance
5. Bordereau des comptes à payer
6. Avis d'opportunité : règlements d'emprunt

- 6.1 Municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil : règlement numéro 00.07
- 6.2 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlements numéros 997 et 998



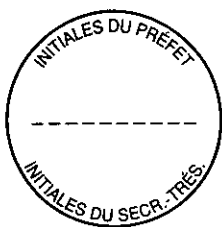
No de résolution
ou annotation

00-06-103
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

7. Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 mai du Comité consultatif agricole
8. Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2000 du Comité consultatif régional d'aménagement
9. Avis de conformité : règlements d'urbanisme
 - 9.1 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville : règlement numéro Z.15-1A-75 modifiant le règlement de zonage
 - 9.2 Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu : règlement numéro 7-2000 modifiant le règlement de zonage
 - 9.3 Municipalité de McMasterville :
 - règlement numéro 282-54-2000 modifiant le règlement de zonage
 - règlement numéro 282-55-2000 modifiant le règlement de zonage
10. Règlement numéro 31-00 : règlement modifiant le règlement établissant le tarif applicable aux dépenses lors de l'utilisation du véhicules des membres du Conseil, règlement numéro 20
11. Allocation de l'utilisation du véhicule personnel par les employés de la M.R.C.
12. Cours d'eau : demande d'intervention Branche 23 du Ruisseau Beloeil
13. Communauté métropolitaine de Montréal :
 - 13.1 Position de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu
 - 13.2 Position de la M.R.C. de Rouville
14. Divers
 - 14.1 Bail du siège social de la M.R.C.
 - 14.2 Programme de logements adaptés pour aînés autonomes
 - 14.3 Réorganisation municipale
 - . Position particulière
 - . Plan de communication de la Couronne Sud
 - . Plan d'action de Saint-Bruno-de-Montarville
15. Interventions de l'assistance
16. Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 4 MAI 2000**

00-06-104

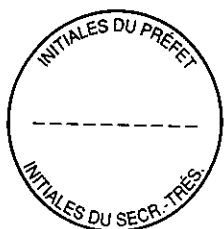
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Julien Bussièr
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2000
soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 4. CORRESPONDANCE

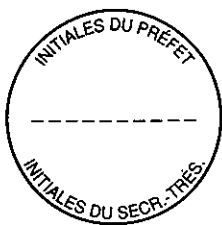
- | | | |
|--------|----------|---|
| 00-390 | 17-04-00 | Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, transmettant la résolution numéro 2000-61-T portant sur une demande de révision des normes de sécurité ferroviaire. |
| 00-391 | 27-04-00 | Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, transmettant le règlement d'urbanisme numéro 93-02-93 A pour approbation du Conseil. |
| 00-392 | 27-04-00 | Transmission par télécopieur de MONSIEUR BERNARD GAGNON, maire, VILLE DE ST-BASILE-LE-GRAND, d'une résolution d'appui au document de présentation dans le cadre du PSAR II. |
| 00-393 | 27-04-00 | Lettre de MONSIEUR STEPHEN DAVIDSON, directeur de projet, ENVIRAQUA, offrant leur service pour la gestion des déchets solides. |
| 00-394 | 27-04-00 | Lettre de MONSIEUR MARC TURCOTTE, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, accusant réception de notre règlement numéro 14-13 modifiant le Schéma d'Aménagement. |
| 00-395 | 27-04-00 | Lettre de MADAME GINETTE BLANCHARD, coordonnatrice à l'aménagement, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, accusant réception de notre règlement numéro 14-13 modifiant le Schéma d'Aménagement. |
| 00-396 | 28-04-00 | Lettre de MONSIEUR JEAN TREMBLAY, directeur général, VILLE D'OTTERBURN PARK, transmettant copie certifiée conforme de la résolution numéro 2000-19 accusant réception des états financiers 1999 de la M.R.C.V.R.. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

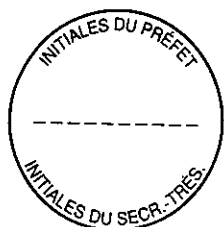
- | | | |
|--------|----------|---|
| 00-397 | 28-04-00 | Lettre de MADAME LOUISE HAREL, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, nous faisant parvenir un exemplaire du Livre blanc sur la réorganisation municipale. |
| 00-398 | 28-04-00 | Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1397-01-2000 pour approbation du Conseil. |
| 00-399 | 28-04-00 | Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant le règlement d'urbanisme numéro Z.15-1A-75 pour approbation du Conseil. |
| 00-400 | 27-04-00 | Lettre de MONSIEUR LAURENT OLIVIER, directeur général, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, portant sur une demande de modification du Schéma d'aménagement pour la carrière Poudrette. |
| 00-401 | 28-04-00 | Lettre de MADAME CAROLE POIRIER, directrice de cabinet, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, accusant réception de notre règlement numéro 14-13 modifiant le Schéma d'Aménagement. |
| 00-402 | 01-05-00 | Lettre de MONSIEUR BENOIT BEAUDOIN, SOLINOV, portant sur la présentation de la Fondation Québécoise Fauna de Carignan, afin d'inclure le projet dans le Schéma d'Aménagement de la M.R.C.. |
| 00-403 | 01-05-00 | Lettre de MONSIEUR HUGO MIMÉE, conseiller relations avec le milieu, HYDRO-QUÉBEC, transmettant un complément au rapport d'avant – projet de la boucle montérégienne Ligne à 735kV Saint-Césaire-Hertel et poste de la Montérégie. |
| 00-404 | 01-05-00 | Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, transmettant le certificat d'affichage portant sur l'assemblée publique pour le règlement numéro 14-14 modifiant le Schéma d'Aménagement de la M.R.C.. |
| 00-405 | 01-05-00 | Lettre de MADAME SYLVIE COSSETTE, secrétaire, BUREAU DES DÉLÉGUÉS DE COURS D'EAU DE CHAMPLAIN, LAJEMMERAIS ET DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, transmettant le procès-verbal de l'assemblée tenue le 12 avril 2000. |
| 00-406 | 01-05-00 | Transmission de la MUNICIPALITÉ DE ST-MATHIEU-DE-BELOEIL, des documents portant sur une demande d'intervention pour l'entretien du cours d'eau Décharge du rang Trudeau. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

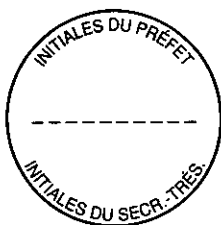
- | | | |
|--------|----------|---|
| 00-407 | 02-05-00 | Lettre de MADAME MARIELLE PRÉVOST, citoyenne, MUNICIPALITÉ DE ST-JEAN-BAPTISTE, portant sur la révision de son évaluation foncière. |
| 00-408 | 03-05-00 | Lettre de MONSIEUR MICHEL CARON, directeur scientifique, CENTRE DE VALORISATION DES PLANTES, désirant connaître notre intérêt à participer à leur projet portant sur l'érosion hydrique. |
| 00-409 | 04-05-00 | Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, transmettant la résolution numéro 00-05-114 portant sur la nomination de monsieur Claude Perron à titre de substitut en l'absence de la mairesse. |
| 00-410 | 04-05-00 | Lettre de MADAME CAROLE DULUDE, secrétaire, MUNICIPALITÉ DE ST-MARC-SUR-RICHELIEU, transmettant copie du règlement d'urbanisme numéro 7-2000 pour approbation du Conseil. |
| 00-411 | 04-05-00 | Lettre de MONSIEUR RAYNALD BÉLANGER, vice-président trains de banlieue, A.M.T., portant sur le démarrage du projet de réseau de trains récréotouristiques : "Les trains de la découverte". |
| 00-412 | 04-05-00 | Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, transmettant la résolution numéro 00-04-76 portant sur l'avis de la ville de Carignan sur le second projet de Schéma d'Aménagement de la M.R.C.. |
| 00-413 | 05-05-00 | Lettre de MONSIEUR ANDRÉ BOISCLAIR, ministre, MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, nous transmettant la proposition de politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire "Le milieu communautaire : un acteur essentiel au développement du Québec". |
| 00-414 | 05-05-00 | Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE ST-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant la résolution numéro 00.139 portant sur des recommandations sur le PSAR II de la M.R.C.. |
| 00-415 | 08-05-00 | Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant les règlements d'emprunt numéros 997 et 998 pour avis du Conseil de la M.R.C.. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

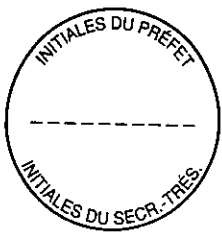
- | | | |
|--------|----------|--|
| 00-416 | 08-05-00 | Lettre de MADAME LUCE DOUCET, greffière, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, accusant réception des états financiers de la M.R.C. au 31 décembre 1999. |
| 00-417 | 08-05-00 | Lettre de MONSIEUR GUY LUSSIER, secrétaire, LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE, nous informant de la tenue de l'assemblée générale annuelle de Loisir et Sport Montérégie le 1 ^{er} juin 2000. |
| 00-418 | 08-05-00 | Lettre de MONSIEUR YVON RICHER, sous-ministre adjoint, MINISTÈRE DES RÉGIONS MONTÉRÉGIE, nous informant de son changement de responsabilités au ministère du Conseil exécutif et nous transmettant ses remerciements pour la confiance manifestée durant les cinq années au ministère des Régions dans la réalisation de différents mandats. |
| 00-419 | 08-05-00 | Lettre de MONSIEUR SYLVAIN VILLENEUVE, responsable, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, transmettant, par la résolution numéro 2000-206, le mémoire à la Commission sur la révision du PSAR II. |
| 00-420 | 09-05-00 | Lettre de MADAME MARIE-PIER LAMARCHE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, transmettant la résolution numéro 00-05-132 portant sur le projet de revitalisation des Chenaux. |
| 00-421 | 09-05-00 | Lettre de MONSIEUR HENRI-PAUL THIBAUT, responsable du Registre des biens culturels, MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS, portant sur l'avis d'intention de classement de la Maison Paul-Émile-Borduas sise à Mont-Saint-Hilaire. |
| 00-422 | 09-05-00 | Lettre de MONSIEUR MICHEL BYETTE, directeur général, VILLE DE CHÂTEAUGUAY, portant sur leur manque d'intérêt à assister à une rencontre pour le moment, vu l'absence de modalités décrites dans le Livre Blanc. |
| 00-423 | 09-05-00 | Copie d'une lettre de MONSIEUR PIERRE LANDRY, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, adressée à MONSIEUR PAUL LÉVESQUE, BEAULIEU, COUTU & ASSOCIÉS, portant sur le rôle triennal 2001-2002-2003. |
| 00-424 | 10-05-00 | Lettre de MONSIEUR FRANÇOIS SIMON, président, FÉDÉRATION DE L'U.P.A. DE ST-JEAN VALLEYFIELD, portant sur les travaux réalisés dans la Branche #23 du cours d'eau Massé. |
| 00-425 | 10-05-00 | Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, transmettant le règlement d'urbanisme numéro 93-02-97 pour approbation du Conseil. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

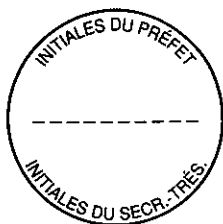
- | | | |
|--------|----------|--|
| 00-426 | 10-05-00 | Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE ST-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant le règlement d'urbanisme numéro 98.08.01.00 pour approbation du Conseil. |
| 00-427 | 11-05-00 | Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE ST-MATHIEU-DE-BELOEIL, transmettant le projet de règlement d'urbanisme numéro 91.21.22.00 pour approbation du Conseil. |
| 00-428 | 11-05-00 | Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, secrétaire-trésorière, M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, transmettant les documents relatifs au règlement numéro 306 sur le cours d'eau Trait-Carré. |
| 00-429 | 12-05-00 | Lettre de MADAME FLORENCE JUNCA-ADENOT, présidente directrice générale, A.M.T., concernant la préparation du Programme triennal d'immobilisations 2001-2002-2003. |
| 00-430 | 12-05-00 | Lettre de MONSIEUR CLAUDE LANGLOIS, directeur général, SDE RIVE-SUD, transmettant le rapport d'activités de janvier à mars 2000. |
| 00-431 | 12-05-00 | Lettre de MADAME SYLVIE PIÉRARD, greffière, VILLE DE BELOEIL, transmettant le règlement d'urbanisme numéro 1397-01-2000 pour approbation du Conseil. |
| 00-432 | 12-05-00 | Lettre de MADAME MICHELINE GENDRON ALIX ainsi que MESSIEURS ONIL ALIX ET STÉPHANE ALIX, concernant des travaux arrêtés depuis six (6) mois dans la Branche 13 du ruisseau à l'Ours et de la Décharge Branche 31. |
| 00-433 | 15-05-00 | Copie d'une lettre de MADAME FRANCE GAGNON PRATTE, présidente, CONSEIL DES MONUMENTS ET SITES DU QUÉBEC, adressée au CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMBLY, concernant le marché d'alimentation de grande surface dans le quartier historique de Chambly. |
| 00-434 | 15-05-00 | Lettre de MADAME ANNIE BOUCHARD, greffière, VILLE DE ST-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant les règlements d'urbanisme numéros Z.15-1A-74 et C.15-2A-7 pour approbation du Conseil. |



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- | | | |
|--------|----------|--|
| 00-435 | 15-05-00 | Lettre de MADAME LOUISE HAREL, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE, concernant le Livre Blanc sur la réorganisation municipale, rendu public le 25 avril 2000. |
| 00-436 | 15-05-00 | Lettre de MONSIEUR PIERRE LANDRY, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, transmettant les règlements d'urbanisme numéros 282-54-2000 et 282-55-2000 pour approbation du Conseil. |
| 00-437 | 15-05-00 | Lettre de MONSIEUR SERGE MÉNARD, ministre, MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, concernant le retrait temporaire d'un véhicule à chaque poste de la Sûreté du Québec. |
| 00-438 | 15-05-00 | Copie d'une lettre de MADAME EVELYNE D'AVIGNON, inspectrice municipale, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, adressée à la FERME LAITIÈRE BRODEUR INC., relativement aux berges du Ruisseau Beloeil. |
| 00-439 | 16-05-00 | Lettre de MONSIEUR JACQUES MEUNIER, président du conseil d'administration, SOLIDE, nous transmettant une convocation pour l'Assemblée générale annuelle des membres de la SOLIDE de la M.R.C.. |
| 00-440 | 17-05-00 | Lettre de MONSIEUR KEES VANDERHEYDEN, directeur, CENTRE DE LA NATURE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous décrivant les activités du Centre de la Nature de Mont-Saint-Hilaire. |
| 00-441 | 17-05-00 | Lettre de MADAME JOCELYNE LECAVALIER, mairesse, VILLE DE CARIGNAN, transmettant une invitation à leur tournoi de golf annuel. |
| 00-442 | 18-05-00 | Lettre de MONSIEUR PIERRE LARGY, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUSSILLON, nous transmettant une convocation pour un Bureau des délégués portant sur le cours d'eau Décharge des Terres Noires. |
| 00-443 | 18-05-00 | Lettre de MONSIEUR PIERRE-PAUL RAVENELLE, directeur général, CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ), sollicitant l'adhésion de notre officier municipal en bâtiment à la Corporation. |



No de résolution
ou annotation

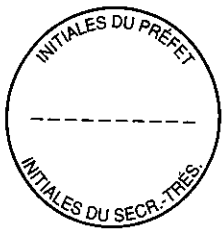
**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

- 00-444 18-05-00 Lettre de MONSIEUR RENÉ DROUIN, président, CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ), nous invitant à la première édition du tournoi de golf de la Corporation.
- 00-445 18-05-00 Lettre de MONSIEUR GUY ROCHETTE, chargé de projet, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, nous convoquant à une session de formation pour les programmes Rénovillage, PRU et LAAA.
- 00-446 19-05-00 Lettre de MONSIEUR GÉRALD LAROSE, SECRÉTARIAT À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME DU QUÉBEC (SACA), nous invitant à participer à l'une des séances de consultation publique portant sur la proposition de politique en matière de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire.
- 00-447 19-05-00 Lettre de MONSIEUR HUBERT CHARBERLAND, président, COMITÉ DE CONCERTATION ET DE VALORISATION DU BASSIN DE LA RIVIÈRE RICHELIEU (COVABAR), nous invitant à l'assemblée constituant du Comité.
- 00-448 19-05-00 Lettre de MONSIEUR ROSAIRE MARCIL, secrétaire-trésorier, M.R.C. DE ROUVILLE, nous transmettant la résolution numéro 00-03-4095 relativement à la création d'une Communauté métropolitaine.
- 00-449 19-05-00 Lettre de MADAME DORIS PARENT, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant copie du règlement d'emprunt numéro 00.07 pour approbation du Conseil.
- 00-450 23-05-00 Lettre de MONSIEUR JEAN-JULES DANSEREAU, secr.-très., MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU, nous transmettant la résolution numéro 2000-05-085 relativement aux démarches entreprises par la municipalité pour changer de M.R.C..

POINT 5. BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

00-06-105

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry



No de résolution
ou annotation

00-06-105
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer numéro 00-06 du chèque #8726 au chèque # 8765 pour un montant total de 23 035,73 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 6. AVIS D'OPPORTUNITÉ : RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

6.1 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil : règlement numéro 00.07

00-06-106

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil a transmis pour avis au secrétaire-trésorier de la M.R.C., le règlement d'emprunt numéro 00.07, portant sur la réfection d'une rue en périmètre urbain;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 00.07 de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, portant sur la réfection d'une rue en périmètre urbain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

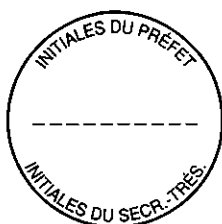
6.2 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlements numéros 997 et 998

Règlement numéro 997 :

00-06-107

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la municipalité régionale de comté, pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a transmis pour avis au secrétaire-trésorier de la M.R.C., le règlement d'emprunt numéro 997, portant sur la réfection d'une rue en périmètre urbain;



No de résolution
ou annotation

00-06-107
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement
d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La
Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 997 de la ville de Mont-
Saint-Hilaire, portant sur la réfection d'une rue en périmètre urbain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Règlement numéro 998 :

00-06-108

ATTENDU QU'en vertu de l'article 46 de la Loi sur l'aménagement et
l'urbanisme, tout règlement d'emprunt d'une municipalité
ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que
des travaux de réfection, de correction ou de réparation
d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption
au Conseil de la municipalité régionale de comté, pour
qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la ville de Mont-Saint-Hilaire a transmis pour avis au
secrétaire-trésorier de la M.R.C., le règlement
d'emprunt numéro 998, décrétant des travaux pour
l'aménagement d'une piste cyclable;

ATTENDU QUE ledit avis doit porter sur l'opportunité du règlement
d'emprunt compte tenu du Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

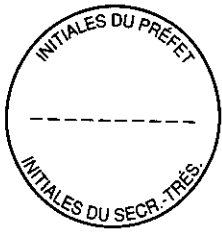
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La
Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 998 de la ville de Mont-
Saint-Hilaire, décrétant des travaux pour l'aménagement d'une piste
cyclable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 7. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 25 MAI 2000 DU COMITÉ CONSULTATIF
AGRICOLE

Les membres du Conseil prennent connaissance du procès-verbal de la
séance ordinaire du 25 mai 2000 du Comité consultatif agricole.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

POINT 8. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRA-ORDINAIRE DU 29 MAI 2000 DU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT

Les membres du Conseil prennent connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2000 du Comité consultatif régional d'aménagement.

POINT 9. AVIS DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENTS D'URBANISME

9.1 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville : règlement numéro Z.15-1A-75 modifiant le règlement de zonage

00-06-109

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Bruno-de-Montarville a adopté le règlement numéro Z.15-1A-75 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro Z.15-1A-75, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro Z.15-1A-75, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 00-05-032, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro Z.15-1A-75, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 00-05-043, recommande au Conseil de ne pas l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro Z.15-1A-75 n'est pas conforme aux dispositions du Schéma d'Aménagement

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Gilles Beaudet
APPUYÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau**

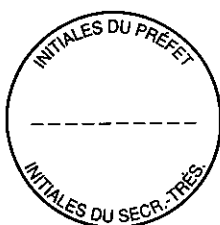
ET RÉSOLU QUE le règlement numéro Z.15-1A-75, modifiant le règlement de zonage de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, soit et est désapprouvé, puisqu'il permet l'installation de deux (2) enseignes sur poteau pour un établissement dans une affectation commerciale; alors que les dispositions du Schéma d'Aménagement n'en permettent qu'une seule.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu : règlement numéro 7-2000 modifiant le règlement de zonage

00-06-110

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;



No de résolution
ou annotation

00-06-110
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu a adopté le règlement numéro 7-2000 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 7-2000, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 7-2000, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 00-05-044, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 7-2000, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 00-05-033, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 7-2000 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Robert Beaudry
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand**

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 7-2000, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Municipalité de McMasterville :

– Règlement numéro 282-54-2000 modifiant le règlement de zonage

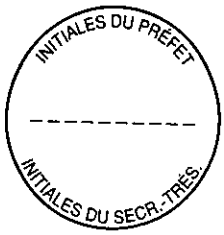
00-06-111

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de McMasterville est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de McMasterville a adopté le règlement numéro 282-54-2000 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 282-54-2000, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de McMasterville, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 282-54-2000, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 00-05-045, recommande au Conseil de l'approuver;



No de résolution
ou annotation

00-06-111
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 282-54-2000, le Comité consultatif agricole, par la résolution numéro 00-05-034, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 282-54-2000 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 282-54-2000, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de McMasterville, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

– Règlement numéro 282-55-2000 modifiant le règlement de zonage

00-06-112

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité de McMasterville est réputé conforme au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de McMasterville a adopté le règlement numéro 282-55-2000 modifiant son règlement de zonage;

ATTENDU QUE le règlement numéro 282-55-2000, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de McMasterville, doit être approuvé par la M.R.C.;

ATTENDU QUE, suite à l'étude du règlement numéro 282-55-2000, le Comité consultatif régional d'aménagement, par la résolution numéro 00-05-046, recommande au Conseil de l'approuver;

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. est d'avis que le règlement numéro 282-55-2000 est conforme au Schéma d'Aménagement et aux dispositions du document complémentaire

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé
APPUYÉ PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 282-55-2000, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de McMasterville, soit et est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 10. RÈGLEMENT NUMÉRO 31-00 : RÈGLEMENT MODIFIANT
LE RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE TARIF APPLICABLE
AUX DÉPENSES LORS DE L'UTILISATION DU VÉHICULE
DES MEMBRES DU CONSEIL, RÈGLEMENT NUMÉRO 20**

00-06-113

ATTENDU QUE le règlement numéro 20 "Règlement établissant le tarif applicable aux dépenses des membres du Conseil" fixe à 0,33 \$ du kilomètre le remboursement des dépenses inhérentes à l'utilisation du véhicule personnel d'un membre du Conseil;

ATTENDU QUE le montant de remboursement au kilomètre n'a pas été révisé depuis dix (10) ans;

ATTENDU QUE les études récentes, réalisées par le C.A.A., démontrent que les frais d'utilisation d'un véhicule personnel est plutôt de l'ordre de 0,45 \$ du kilomètre;

ATTENDU QUE le Comité des finances recommande au Conseil de porter à 0,40 \$ du kilomètre le montant d'allocation

ATTENDU QUE de ce fait, il y a lieu de modifier le règlement numéro 20;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à cet effet à la séance ordinaire du 4 mai 2000

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Durand
APPUYÉ PAR Monsieur Julien Bussière

ET RÉSOLU QUE le règlement numéro 31-00, intitulé : "Règlement modifiant le règlement établissant le tarif applicable aux dépenses des membres du Conseil, règlement numéro 20", soit et est adopté, tel qu'annexé aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

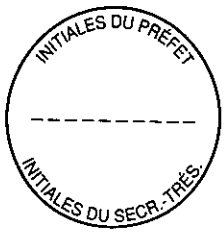
**POINT 11. ALLOCATION DE L'UTILISATION DU VÉHICULE
PERSONNEL PAR LES EMPLOYÉS DE LA M.R.C.**

00-06-114

ATTENDU QUE, par la résolution numéro 90-12-146, le Conseil a fixé à 0,33 \$ du kilomètre le montant d'allocation de transport pour l'utilisation du véhicule personnel par les employés de la M.R.C.;

ATTENDU QUE, conséquemment, ce montant n'a pas été révisé depuis dix (10) ans;

ATTENDU QUE selon des études récentes, en particulier celles du C.A.A., le coût d'utilisation d'un véhicule intermédiaire est de l'ordre de 0,45 \$ du kilomètre;



No de résolution
ou annotation

00-06-114
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le Comité des finances recommande au Conseil de porter à 0,40 \$ du kilomètre le montant d'allocation

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Laganière

ET RÉSOLU DE fixer à 0,40 \$ du kilomètre le montant d'allocation de transport lors de l'utilisation du véhicule personnel, par un employé de la M.R.C., pour des déplacements relatifs à des activités reliées à la municipalité régionale de comté.

QUE la résolution numéro 90-12-146 soit et est abrogée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POINT 12. COURS D'EAU : DEMANDE D'INTERVENTION BRANCHE 23
DU RUISSEAU BELOEIL

00-06-115

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloil, par la résolution numéro 00.125, a déposé à la M.R.C. une demande d'intervention pour la Branche 23 du cours d'eau Beloil;

ATTENDU QUE selon le rapport du coordonnateur aux cours d'eau, il y a nécessité d'intervenir non seulement dans la Branche 23 mais également dans les Branches 18, 19, 20, 21 et 22 qui s'y déversent;

ATTENDU QU'une telle intervention assurerait un meilleur égouttement de l'ensemble du bassin versant;

ATTENDU QU'avant de procéder, il est nécessaire de tenir une séance d'information auprès de tous les intéressés concernés

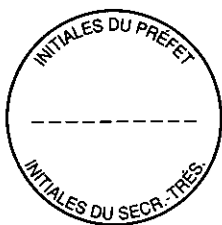
EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU DE tenir une séance d'information auprès de tous les intéressés par le drainage des Branches 18 à 23 du cours d'eau Beloil.

QU'advenant le refus d'intervenir des intéressés par les Branches 18 à 22, les travaux se limitent à la Branche 23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

POINT 13. COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

13.1 Position de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu

Les membres du Conseil prennent connaissance de la résolution numéro 2000-05-085 de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu à l'effet que la municipalité désire se joindre à la M.R.C. des Maskoutains.

13.2 Position de la M.R.C. de Rouville

Les membres du Conseil prennent connaissance des résolutions numéros 00-03-4095, 99-08-3909 et 99-06-3865, à l'effet d'exclure du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal les municipalités de Richelieu et de Saint-Mathias et ainsi préserver l'intégralité territoriale de la M.R.C. de Rouville.

POINT 14. DIVERS

14.1 Bail du siège social de la M.R.C.

00-06-116

ATTENDU QUE le bail du siège social de la M.R.C. avec la ville de Beloeil est arrivé à échéance;

ATTENDU QUE le nouveau bail a été soumis au Comité des finances qui en recommande l'acceptation;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du nouveau bail et se déclarent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Durand

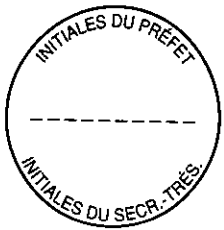
ET RÉSOLU D'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à signer le bail pour le siège social de la M.R.C. avec la ville de Beloeil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 Programme de logements adaptés pour aînés autonomes

00-06-117

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu accepte d'agir au titre de "mandataire" pour l'administration du Programme de logements adaptés pour aînés autonomes et de conclure à cette fin une entente avec la Société d'habitation du Québec;



No de résolution
ou annotation

00-06-117
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de cette entente, la M.R.C. ne peut exercer la prérogative mentionnée ci-dessus sans procéder, par résolution, à la désignation des personnes appelées à exercer les pouvoirs de la Société qu'elle est elle-même autorisée à exercer en vertu du Programme;

ATTENDU QUE les pouvoirs que peuvent exercer ces personnes, dans le cadre du Programme, varient selon leur nature et le rôle qu'elles sont appelées à occuper;

ATTENDU QUE la M.R.C. a identifié les personnes qu'elle désire voir exercer les pouvoirs prévus par le Programme

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau
APPUYÉ PAR Monsieur Guy Dubé

ET RÉSOLU QUE la M.R.C. accepte de conclure une entente avec la Société d'habitation du Québec, intitulée "Entente entre la Société d'habitation du Québec et la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu concernant l'administration du Programme de logements adaptés pour aînés autonomes".

D'autoriser le préfet et le secrétaire-trésorier à signer ladite entente.

DE désigner et d'autoriser monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, et madame Brigitte Lamarre, secrétaire de direction, à agir à titre de responsables de l'autorisation des demandes d'aide financière, de la délivrance des certificats d'admissibilité et des recommandations de paiement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

00-06-118

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a accepté d'agir à titre de mandataire pour l'administration du Programme de logements adaptés pour aînés autonomes et a conclu une entente à cet effet avec la Société d'habitation du Québec;

ATTENDU QUE monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, et madame Brigitte Lamarre, secrétaire de direction, ont été désignés à titre de responsables de l'autorisation des demandes inhérentes au Programme;

ATTENDU QU'il est nécessaire de nommer une personne responsable de recevoir et d'analyser les demandes

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Honorius Charbonneau
APPUYÉ PAR Monsieur Guy Dubé

ET RÉSOLU DE mandater monsieur Serge Philibert afin de recevoir et analyser les demandes inhérentes au Programme de logements adaptés pour aînés autonomes.



No de résolution
ou annotation

00-06-118
(suite)

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

QUE la rémunération de monsieur Serge Philibert, soit de 180,00 \$ pour chaque dossier accepté par la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.3 Réorganisation municipale

Position particulière

00-06-119

ATTENDU QUE les municipalités de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, à savoir : Beloeil, Carignan, Chambly, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Bruno-de-Montarville, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil et Saint-Jean-Baptiste ne partagent pas la même vision que le gouvernement du Québec concernant la réorganisation municipale;

ATTENDU QUE les municipalités sont d'avis que la réorganisation municipale, proposée par madame la Ministre Louise Harel, doit se réaliser dans le respect des principes de la démocratie et de l'efficacité

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Lecavalier
APPUYÉE PAR Monsieur Julien Bussière

ET RÉSOLU QUE les municipalités de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu s'opposent formellement à toute fusion qui serait contraire à la volonté exprimée par les citoyens concernés, donc à l'encontre de la démocratie locale.

QUE les municipalités de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu ne croient toutefois pas que le statu quo doit être maintenu.

QUE, conséquemment, les municipalités de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu sont disposées à explorer toute forme d'approche, autres que les fusions forcées, visant l'amélioration de l'efficacité et/ou la diminution des coûts, tout en maximisant la qualité des services offerts aux citoyens, visant donc l'efficacité.

QUE copie de la présente soit acheminée à la Ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole et aux députés des comtés de Borduas, de Chambly et de Verchères.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la municipalité
régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu**

Plan de communication de la Couronne Sud

00-06-120

ATTENDU QU'il est nécessaire que les élus(es) de la Couronne Sud fassent connaître clairement à leurs citoyens les positions qu'ils défendent dans le contexte de la Communauté métropolitaine de Montréal;

ATTENDU QUE lors de la réunion des élus(es) de la Couronne Sud du 29 mai 2000, il a été convenu d'établir un plan de communication;

ATTENDU QUE ledit plan est estimé à 50 000,00 \$

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Laganière
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU DE participer au plan de communication de la Couronne Sud.

QUE ladite participation soit de l'ordre de 0,08 \$ par citoyen avec un montant maximum de 10 000,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Plan d'action de Saint-Bruno-de-Montarville

Les membres du Conseil prennent connaissance du plan d'action retenu par la ville de Saint-Bruno-de-Montarville dans le cadre de la réorganisation municipale présentée par madame Louise Harel.

POINT 15. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de la part de l'assistance.

POINT 16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Guy Dubé
APPUYÉ PAR Monsieur Robert Beaudry

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 21 heures 50.

Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier

Gilles Plante
préfet suppléant

00-06-121